

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

VILLE DE FLOIRAC

PROJET DE GRANDE SALLE DE SPECTACLES

DOSSIER DE CONCERTATION

NOTE DE PRÉSENTATION

En juillet 2008, la Communauté urbaine de Bordeaux avait marqué son intérêt pour la réalisation d'une salle de spectacles de grande capacité sur la rive droite de Bordeaux. La construction de cet équipement résultait d'un projet privé, localisé sur un des îlots de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Quais de Floirac, la salle devant être adossée à un équipement commercial.

Toutefois, du fait de la conjoncture économique, ce projet privé n'a pu se concrétiser.

Compte tenu du large consensus sur l'opportunité de réalisation d'une grande salle de spectacles, la Communauté urbaine de Bordeaux a donc analysé les différents outils de mise en œuvre possibles et, par délibération du 13 juillet 2012, a acté le principe de la réalisation d'une salle d'une capacité de 10 000 places environ, qui restera localisée dans la ZAC des Quais de Floirac, ceci au moyen d'une concession de travaux publics.

Par une nouvelle délibération du 21 décembre 2012, le Conseil de Communauté a décidé du lancement de la procédure de choix du concessionnaire et de l'ouverture de la concertation qui se déroulera pendant toute la durée d'élaboration du projet.

Cette note vise donc à présenter, de manière synthétique, les objectifs publics et les grandes lignes du projet de grande salle de spectacles qui serviront de base au choix du concessionnaire, le dossier de concertation devant être ultérieurement complété au fur et à mesure de la réalisation des études.

1 LE CONTEXTE DU PROJET :

1.1 Un territoire métropolitain en mutation

Le territoire de la métropole bordelaise bénéficie et va bénéficier tout au long de la décennie 2010 – 2020 d'une conjonction exceptionnelle d'investissements publics et privés.

Le projet « Cinq sens pour un Bordeaux métropolitain » a été adopté fin 2011 par la Communauté urbaine de Bordeaux suite à une démarche participative exceptionnelle. Il définit le cadre partagé qui permettra à l'agglomération bordelaise de devenir d'ici 20 ans une véritable métropole au rayonnement national et même européen, à la fois solidaire, stimulante, sobre, sensible et singulière.

Future métropole millionnaire, la Cub souhaite ainsi offrir à ses habitants des logements accessibles à proximité du réseau dense d'équipements et d'opportunités urbaines et s'appuie notamment sur la démarche 50 000 logements autour des infrastructures de transports.

1.2 Un enjeu spécifique de reconquête de la rive droite

Mieux connectée avec le cœur d'agglomération, grâce au tramway et aux nouveaux ponts, la plaine de la rive droite apparaît comme l'espace naturel d'extension du cœur de la métropole.

La reconquête d'anciennes friches portuaires, ferroviaires et industrielles est un enjeu majeur pour ce territoire qui s'étend de Lormont au nord à Floirac au Sud, en passant par Cenon et Bordeaux. Elle devrait permettre la réalisation de plus de 22 000 logements et près de 600 000 m² de locaux économiques (bureaux, activités, commerces) dans des tissus urbains mixtes et très bien desservis par les transports en communs.

Dans le prolongement de la ZAC Cœur de Bastide à Bordeaux, en voie d'achèvement, de nouveaux projets visent à renforcer le lien entre les deux rives du fleuve, amorcé par la mise en service de la ligne A du tramway. A côté de la ZAC Bastide Niel, conduite par la Cub, de nombreuses opérations plus modestes et des investissements sont envisagés dans le tissu urbain interstitiel.

Ces différentes opérations publiques et privées s'inscrivent par ailleurs plus largement dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique, qui vise à tirer parti de l'ouverture des lignes à grande vitesse vers Paris (2017), puis vers Toulouse et l'Espagne.

1.3 L'Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique

Cette vaste opération d'ensemble est conduite par un Établissement Public d'Aménagement dédié et se déclinera en plusieurs ZAC de part et d'autre de la Garonne.

Ainsi, différentes opérations en cours de lancement ou d'études entourent le site de la future grande salle (cf. Plan de situation) :

- Le projet de ZAC Saint Jean Belcier s'appuie sur la gare Bordeaux Saint Jean, qui sera agrandie et modernisée, accueillera le cœur du quartier d'affaires et devrait permettre de développer 800 000 m² de construction en privilégiant la mixité des fonctions et la proximité autour d'un triptyque VIP « Vélo, Intermodalité, Piéton ».
- Au nord de la future grande salle, le projet Garonne Eiffel vise à développer 9 quartiers reliés par un réseau de nature et d'espaces publics.
- Le projet Bègles Garonne vise à reconquérir la berge du fleuve en amont du futur pont Jean-Jacques Bosc et en vis-à-vis de la grande salle.

2 LES OBJECTIFS DU PROJET DE GRANDE SALLE DE SPECTACLES

2-1 – Un équipement mixte répondant à un besoin d'agglomération

Le projet de grande salle de spectacles est destiné à répondre, de manière complémentaire, à des besoins culturels et sportifs.

Selon un constat largement partagé par les responsables de l'agglomération et les professionnels du spectacle, la métropole bordelaise n'est pas bien équipée en salles de spectacles.

Certes, huit salles permettent de présenter des spectacles culturels ou sportifs dans de bonnes conditions. Cependant, six d'entre elles ont des jauges maximales inférieures à 2 000 places. Quant à la patinoire de Bordeaux, si elle permet d'atteindre au maximum 7 250 places en configuration assis-debout, sa conception ancienne n'en fait pas un outil attractif en accord avec les besoins et les ambitions de la métropole. La réalisation d'un grand stade par la ville de Bordeaux viendra compléter l'offre bordelaise fin 2015. Cependant, il s'agit d'un stade classique dont la conception n'est pas adaptée à l'organisation de manifestations accueillant moins de 15 000 personnes.

Le besoin d'une nouvelle grande salle de spectacles est donc avéré.

Sur le plan sportif, aucune équipe de sport en salle de l'agglomération n'évolue au plus haut niveau. De ce fait, il n'y a pas lieu de concevoir un équipement optimisé pour les besoins d'un tel club. Cependant, il convient que l'équipement puisse accueillir des manifestations sportives (tournoi de tennis, gala ou compétition de gymnastique, arts martiaux) et des événements sportifs de haut niveau – le cas échéant moyennant des aménagements complémentaires à caractère temporaire.

2-2 – Un équipement modulable

La diversité des spectacles relevant des variétés et la forte évolutivité du marché imposent que la salle soit très adaptable. Les configurations de scène et les équipements devront permettre d'accueillir des spectacles de type et de format variés. De même, la salle devra offrir un large spectre de jauges, de 2 500 places environ jusqu'à la jauge maximale de 10 000 places environ. Les changements de configuration devront être optimisés et garantir une bonne qualité d'écoute et de vision pour l'ensemble des spectateurs.

2-3 – Un équipement au cœur du projet de développement de l'agglomération

Le terrain retenu est inclus dans la ZAC des Quais à Floirac. Cette ZAC est une opération engagée au début des années 90 mais dont le contenu a été revu au début des années 2000. 675 logements sont d'ores et déjà livrés ou en cours de livraison. Le périmètre de cette ZAC devrait prochainement faire l'objet d'une extension et le programme est en cours de réévaluation dans le contexte de l'Opération d'Intérêt National et de l'attractivité nouvelle découlant du futur pont et de la grande salle de spectacles.

A terme, avec la réalisation de 1600 logements, de 10 000 m² de bureaux, 38 000 d'activités, 2 200 m² de commerces, la grande salle sera implantée dans un quartier dynamique dont la trame très lisible devrait faciliter l'ouverture vers le centre de Floirac voisin et la trame des nouveaux quartiers du projet Garonne-Eiffel.

La grande salle marquera directement le débouché en rive droite du futur pont Jean-Jacques Bosc qui connectera donc directement le sud de la plaine rive droite au pôle d'affaire et au quartier de l'économie créative en rive gauche. Elle répondra aux grands équipements d'agglomération programmés sur la rive gauche et notamment la Maison de l'économie créative et de la culture d'Aquitaine (MECA) qui regroupera les trois agences culturelles du Conseil régional : le Fonds régional d'art contemporain (Frac), l'Office artistique de la Région Aquitaine (Oara) et Écrit, cinéma, livre, audiovisuel Aquitaine (Ecla).

3 LES MODALITÉS D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Pour la création de la grande salle de spectacles, la Communauté urbaine de Bordeaux a retenu la procédure de la concession de travaux publics, le calendrier envisagé pour ce projet permettant d'espérer une livraison de la grande salle en avril 2017.

Dans ce cadre, le concessionnaire, qui sera désigné après mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges intégrant les objectifs publics précédemment évoqués, aura la responsabilité de concevoir, financer et réaliser la salle moyennant un droit d'exploitation pendant une durée de 20 années en solution de base, assorti, en complément, d'un prix payé par le concédant.

La Communauté urbaine ne définira pas d'obligations de service public pour l'exploitation de la salle et le concessionnaire définira donc librement la stratégie commerciale et les choix programmatiques. Cependant, en contrepartie de son apport financier et pour assurer le respect des politiques publiques, le cahier des charges de la consultation précise les principes garantissant que l'équipement réalisé sert l'intérêt général.

A ce titre, le cahier des charges de consultation comporte **un certain nombre d'orientations** afin d'assurer :

- une **bonne insertion urbaine** : compte tenu d'un environnement proche urbain et habité, la grande salle sera conçue de manière à limiter l'impact de son fonctionnement sur le quartier, tant au plan de l'acoustique qu'à celui des nuisances générées par les phases d'installation et de départ des équipes de spectacles, ou par la collecte des déchets à la suite des manifestations,
- une **qualité architecturale adaptée au site** : la volumétrie de la salle, sa texture et sa couleur, son éclairage de nuit devront jalonner la nouvelle façade urbaine qui s'étend en vis-à-vis et dans la continuité de la ville historique, classée au patrimoine mondial de l'humanité ; par ailleurs, l'ensemble des espaces de service nécessaires au fonctionnement de la grande salle, à l'exception de l'éventuelle cour d'accueil du public, devront être situés à l'intérieur d'une enceinte,
- la **protection du quartier résidentiel contre les nuisances visuelles et sonores liées au fonctionnement de la salle** : la conception de la salle intégrera ainsi, en son sein, les locaux et espaces nécessaires au stationnement des camions dont la proximité à la scène est indispensable ; de même, les containers à déchets trouveront place à l'intérieur de bâtiment dans des locaux ou des espaces de service inclus dans l'Enceinte et accessibles aux camions de levage afin d'éviter toute présence et circulation de container sur l'espace public.

La Communauté urbaine de Bordeaux accordera, enfin, une attention particulière à la question du stationnement. Pour couvrir les besoins prévisibles au regard de la fréquentation de la salle, elle réalisera ou fera réaliser un parc public de stationnement, dont la capacité tiendra compte de la présence des transports en commun et des possibilités éventuelles de foisonnement avec les parcs existants à proximité. Elle réalisera, en outre, un parc de stationnement pour poids lourds et autocars.

4 LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

La concertation se déroulera pendant la durée d'élaboration du projet.

Le dossier de concertation pourra notamment être consulté tant au siège de la Mairie de Floirac qu'à celui de la Communauté urbaine de Bordeaux, et toute personne intéressée pourra formuler des observations sur les registres ouverts en ces mêmes lieux (aux jours et heures d'ouverture au public) ou sur le site web des concertations de la Communauté urbaine : www.participation.lacub.fr

Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'élaboration des études et le débat avec la population s'appuiera sur des réunions publiques.